

SYNTHÈSE

CESER Île-de-France

Les propositions du CESER

Le véritable enjeu de l'après-débat sur la transition énergétique est d'abord celui du réalisme et de l'efficacité de l'action publique

Le CESER Île-de-France le prend en compte en « orientant la Région sur des cibles ambitieuses en ligne avec ses compétences et en gardant à l'esprit que 2020, c'est demain »

3 priorités... pour aller vite et fort

Au vu du contexte économique et social, le CESER invite la Région à resserrer ses priorités au plan énergétique sur:

- la rénovation du patrimoine public bâti et du logement social,
- le développement des réseaux de chaleur dès lors qu'ils sont alimentés majoritairement par les énergies renouvelables et de récupération dont la région dispose (géothermie, biomasse et méthanisation), dans le cadre d'une politique inter-énergétique équilibrée,
- les moyens de transports en faisant appel aux véhicules électriques légers et au GNV-biogaz pour les transports en commun et véhicules lourds.

3 modalités d'actions ... adaptées à leurs cibles

- une action directe sur le patrimoine public (lycées, logements sociaux financés, flotte de véhicules régionaux ...). L'exemple crédibilisera l'engagement régional et entraînera tous les autres acteurs de la société dans la dynamique de la transition énergétique,
- une action d'accompagnement par l'information, le conseil, l'orientation (en particulier auprès des ménages victimes de précarité énergétique), la formation (en particulier pour les professionnels du bâtiment) et l'incitation y compris financière (en particulier en faveur de la recherche publique et privée, en matière énergétique),
- une action de coordination des acteurs des collectivités et des organismes publics locaux, pour assurer la cohérence, l'efficacité et le suivi de l'action publique dans le cadre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE), en s'appuyant notamment sur des structures comme l'ARENE et la SEM Energies Posit'If.

A l'issue de cette période et forte de son bilan, l'Île de France pourra alors assumer pleinement son positionnement d' « éco région exemplaire ».

SYNTHÈSE

Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

CESER Île-de-France

Éléments pour l'après-débat sur la transition énergétique

Le CESER Île-de-France et les priorités régionales pour la période 2013-2020

Le débat sur la « transition énergétique », mené de janvier à juin 2013 en Île-de-France dans le cadre du débat national initié par le Président de la République a mobilisé un grand nombre de Franciliens.

Le CESER Île-de-France a quant à lui mis en place une commission spécialisée énergie et travaillé pendant 5 mois sur la question particulière de la transition énergétique appliquée à l'Île-de-France. Se projetant volontairement au-delà du débat national et de la future loi de programmation qui devrait voir le jour en février 2014, le CESER Île-de-France a souhaité contribuer à orienter les choix régionaux pour envisager le plus concrètement possible la mise en oeuvre d'une réelle transition énergétique à l'horizon 2020.

Conscient de l'importance de l'enjeu d'une telle transition et prenant la mesure d'une telle évolution, le CESER a toujours gardé, au cours de ses réflexions, le double souci de l'efficacité et du réalisme. Il souhaite avant tout orienter la Région Île-de-France sur des cibles ambitieuses mais à sa portée, en ligne avec ses compétences tout en gardant à l'esprit que « 2020, c'est demain ».

L'Île-de-France, des spécificités à prendre en compte

L'Île-de-France présente des caractéristiques particulières en matière d'énergies qui justifient la mise en oeuvre d'orientations spécifiques, et le CESER souhaite attirer l'attention sur ces spécificités :

- une agglomération centrale dense et étendue justifiant la mise en oeuvre coordonnée d'une politique régionale des réseaux nationaux et locaux, en jouant sur la gestion des principaux apports d'énergies extérieurs à la région (électricité, gaz naturel,...) et sur les productions locales, avec la mise en place des « smart grids » ;

- une consommation d'énergie finale largement orientée sur le bâti résidentiel et tertiaire et sur les transports terrestres, loin devant l'industrie et l'agriculture, les produits pétroliers, le gaz et l'électricité étant les sources d'énergie les plus utilisées ;

- une production d'énergies renouvelables qui reste faible avec 5,4% de la consommation finale francilienne alors que la région

dispose d'un important potentiel d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), en matière de géothermie, de biomasse, de méthanisation et de récupération de chaleur ;

- un hypothétique potentiel en énergie fossile (gaz et huiles de schiste) dans le grand bassin parisien ;

- une région qui se trouve être la plus grosse consommatrice d'électricité en France alors qu'elle produit moins de 10 % de sa consommation. Elle dépend aussi totalement de l'extérieur pour les fournitures de pétrole, de gaz et de charbon ;

- un habitat qui se caractérise par une large majorité de logements collectifs (72%) dont un tiers de logements sociaux. L'Île-de-France accueille la moitié des copropriétés françaises et la moitié des ménages français chauffés par des réseaux de chaleur (chauffage urbain).

Les efforts demandés à la Région en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques seront d'autant plus

exigeants que l'Île-de-France aura dans les années à venir d'importants besoins nouveaux d'énergie. La mise en oeuvre du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) en cours d'adoption et l'ambitieux pro-



« Éléments pour l'après-débat sur la transition énergétique »

Le CESER Île-de-France et les priorités régionales pour la période 2013-2020

Présenté par M. Pierre MOULIÉ au nom de la commission spécialisée énergie

le 10 juillet 2013

jet du nouveau Grand Paris viendront en partie occulter les gains obtenus en matière d'économies d'énergie.

Une stratégie énergétique régionale à l'horizon 2020 déjà bien définie... mais difficile à atteindre

Le Schéma régional climat air énergie (SCAE) adopté par la Région le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de région le 14 décembre 2012 ainsi que le Schéma régional éolien (SRE) fixent à l'horizon 2020 des objectifs très ambitieux en matière d'énergie :

En ce qui concerne la réhabilitation énergétique des bâtiments :

- Tripler le rythme annuel de réhabilitation énergétique des logements ;
- Doubler le rythme annuel de réhabilitation énergétique dans le tertiaire ;

En ce qui concerne les réseaux de chaleur :

- Augmenter de 40% le nombre de logements raccordés au chauffage urbain ;

En ce qui concerne les EnR&R :

- Couvrir 11 % des consommations franciliennes par des EnR&R,
- Atteindre 50 % d'EnR&R dans les réseaux de chaleur (grâce à la biomasse, la géothermie, et les UIOM notamment),
- Multiplier par 35 la puissance en solaire photovoltaïque,
- Multiplier par 30 à 80 la puissance par énergie éolienne,
- Multiplier par 7 la production de biogaz valorisé.

En ce qui concerne les transports :

- Atteindre 400 000 véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Le CESER attire l'attention sur le fait qu'il ne reste désormais que sept ans pour atteindre ces objectifs et que le contexte économique général réduit les marges de manœuvre financières aussi bien de l'Etat, des collectivités publiques que des agents économiques et des ménages.

Des priorités à resserer autour de 3 secteurs clef selon le CESER

Après l'examen détaillé des enjeux de la transition énergétique en Île-de-France au regard d'une part du SRCAE et d'autre part du contexte économique et social francilien, le CESER est en droit de s'interroger sur la réelle capacité de la Région à répondre aujourd'hui aux ambitieux objectifs qu'elle s'est fixée et qui dépassent, pour une grande part, son champ de compétences.

Le CESER préconise que la Région recentre son action sur les sujets relevant de ses compétences et qu'elle agisse au-delà, dans les domaines où elle peut exercer une forte influence au travers de dispositifs contractuels ou de conventions, voire au travers d'incitations notamment financières.

Le CESER considère que la Région, sans abandonner ses objectifs essentiels, doit cibler ses efforts sur trois domaines majeurs sur lesquels elle peut avoir une action directe :

1. La rénovation de son patrimoine et du logement social :

D'abord, donner la primauté à la rénovation du bâti relevant de son patrimoine (bâtiments administratifs, lycées...), tout en favorisant la rénovation complète du bâti social dont la mission est d'accueillir les Franciliens les plus modestes ; puis accompagner sous des formes diverses le processus de rénovation du bâti privé le plus énérgivore en s'appuyant sur ses moyens d'information et de conseil, mais aussi sur ses compétences dans le domaine de la formation. Enfin, dans les cas particuliers, apporter sa caution financière au travers

de solutions de tiers financement pour les travaux ou subventions des diagnostics et audits énergétiques.

2. Le secteur des transports en faisant appel largement au véhicule électrique pour les véhicules légers et au GNV-biogaz pour les transports en commun et véhicules lourds :

La Région semble éprouver certaines difficultés à réduire significativement la part du pétrole en jouant essentiellement sur le report vers les transports collectifs et vers les modes doux de déplacement. Sur ce plan, le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) et le SRCAE marquent une certaine frilosité à afficher résolument une implication déterminante dans le développement rapide du véhicule électrique même si est annoncé un objectif de 400 000 véhicules électriques ou hybrides à l'horizon 2020. De la même façon, les véhicules alimentés en GNV et biogaz, en particulier au niveau des véhicules lourds comme les bus ou les camions-bennes à ordures par exemple, devraient connaître un développement plus rapide et systématique au niveau des renouvellements ou élargissements de flottes (par exemple pour la RATP et autres délégataires de transports publics). La Région, au travers du STIF, mais aussi par l'accompagnement de mesures favorables à la circulation, au stationnement et à la recharge des véhicules concernés, pourrait avoir une politique plus offensive, relayée par les autres collectivités locales et organismes publics de la région.

3. Le développement des réseaux de chaleur alimentés majoritairement par les EnR&R :

Enfin, la Région a bien ciblé l'effort majeur qui doit être réalisé pour développer des réseaux de chaleur en zone urbaine dense, essentiellement alimentés par des EnR&R. L'Île-de-France a la chance de disposer d'une ressource géothermique incomparable et de potentiels de biomasse et de méthanisation qu'elle doit au mieux développer et exploiter. Ce développement devra s'opérer dans un cadre qu'elle aura clairement défini et ce dans le respect d'un équilibre entre réseaux énergétiques nationaux et locaux, sur la base d'un optimum

technico économique protégeant les investissements publics et les capacités contributives des usagers des réseaux grâce à des tarifs durablement compétitifs.

Ce sont les trois chantiers majeurs, au sein des objectifs nombreux qu'assigne le SRCAE, sur lesquels le CESER invite la Région à porter l'effort principal ; ceci dans un but d'efficacité, de réalisme économique et de visibilité de l'action publique.

Un effet d'entraînement par l'exemplarité et la crédibilité régionale

En affichant clairement ces objectifs prioritaires à un horizon proche et donc visible (2020), en indiquant les moyens permettant de les atteindre, en donnant des preuves régulières des actions entreprises pour y parvenir. La Région aura ainsi un effet d'entraînement par l'exemplarité et par la preuve de la réussite de ses projets. C'est à ce prix que les collectivités territoriales, notamment au travers des Plans climat air énergie territoriaux (PCET), et les acteurs économiques, mais aussi les Franciliens, relayeront l'action régionale.

Les autres objectifs du SRCAE gagneront ainsi en crédibilité. La Région pourra d'autant mieux promouvoir ses objectifs de développement des EnR&R en biomasse, éolien ou solaire, qu'elle aura démontré la place qu'elle accorde à ces énergies :

- dans la construction neuve et la rénovation de ses propres locaux,
- dans ses investissements tertiaires,
- dans ses flottes de véhicules,
- dans les actions de recherche et de développement qu'elle soutient en Île-de-France.

Un accompagnement régional au profit de tous les acteurs franciliens

A côté de cette action concrète forte et visible, la Région doit renforcer ses actions d'accompagnement au profit des autres collectivités territoriales, des acteurs économiques, sociaux et environnementaux, mais aussi auprès de tous les Franciliens. Cette action doit être multiforme, mais adaptée à chacune de ses cibles.

Les actions publiques pour modifier les comportements d'usage en faveur de la sobriété énergétique sont d'effet relatif, sauf contrainte toujours mal acceptée qu'elle soit financière ou technique. Il appartient à la Région avec l'appui de ses structures spécialisées telles l'ARENE de développer des campagnes de communication sur ce thème par différents canaux. Les télévisions locales et régionales, en particulier France 3, doivent relayer des messages forts en matière de comportements propices à la sobriété et à l'efficacité énergétique avec une dimension informative et de conseil, voire éducative. Les meilleures pratiques seraient promues et récompensées comme le suggère le Centre d'analyse stratégique.

La formation est le domaine où l'action de la Région peut être décisive. Les grands acteurs du monde du bâti notent leur incapacité à répondre aujourd'hui, faute de visibilité, aux besoins de compétences exigées de leurs personnels à la fois au plan technique avec les nouvelles règles de la réglementation thermique 2012 (RT 2012) et en volume avec les objectifs annoncés en rénovation et en construction neuve chaque année (125 000 rénovations et 70 000 logements neufs).

Les réflexions actuelles quant à l'évolution de la formation professionnelle dans le cadre des projets de loi de la nouvelle étape de décentralisation doivent constituer une opportunité à saisir par la Région pour examiner avec les acteurs concernés l'élaboration d'un plan spécifique et ambitieux de formation dans le secteur du bâtiment et du chauffage crédibilisant la volonté de la Région en la matière.

Parallèlement, la Région doit accompagner par l'information, le conseil, voire l'appui financier, chaque fois que possible, la promotion des diagnostics et audits énergétiques dès lors qu'ils sont assortis de préconisations techniques précises et chiffrées. Là aussi, la crédibilité résultera de la recommandation en faveur d'acteurs labellisés orientés par des « guichets uniques » dans le cadre d'un vrai « service public de l'efficacité énergétique » qui écartera les « vendeurs d'illusions » encore trop nombreux dans ce secteur économique.

L'Île-de-France a la chance d'être le territoire d'une importante recherche tant publique que privée dans le secteur de l'énergie et des domaines annexes.

A côté des pôles de compétitivité, des services de recherche de grands énergéticiens de dimension mondiale, de ceux des grands fabricants, équipementiers et exploitants du secteur, des organismes d'appui comme l'ADEME mais aussi le CSTB, le COSTIC, et bien d'autres œuvrent en faveur de l'efficacité énergétique. La Région doit pouvoir organiser les occasions de rencontres permettant la fertilisation croisée entre toutes ces recherches porteuses de progrès en faveur de la sobriété, de l'efficacité et donc de la transition énergétique.

Une coordination nécessaire par la Région, des acteurs du monde énergétique

Le CESER engage la Région à devenir le lieu essentiel de la coordination des acteurs du monde énergétique. Ceux-ci pourront ainsi s'associer et travailler ensemble faire de la région le territoire le plus pertinent pour l'examen des questions énergétiques, notamment dans le cadre de nouvelles attributions de la Région liées à l'acte III de la décentralisation.

C'est dans ce cadre que la Région justifiera son ambition de devenir la « première éco-région d'Europe ».

Au final...

Au moment où se conclut le débat national sur la transition énergétique, sans interférer avec celui-ci, et avant que les pouvoirs publics n'en tirent des conclusions au plan législatif et réglementaire, le CESER a souhaité s'exprimer au-delà des avis qu'il a émis sur les projets de plan régional pour le climat et de SRCAE avant même leur adoption par le Conseil régional.

Dans un contexte économique contraint, amenant à faire des choix et exprimer des priorités, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité de mieux cibler son action multiforme dans un domaine de l'énergie qui engage durablement notre région et notre pays

¹UIOM : Unités d'incinération des ordures ménagères

²GNV : Gaz naturel pour véhicule

³RATP : Régie autonome des transports parisiens

⁴STIF : Syndicat des transports franciliens

⁵ARENE : Agence régionale de l'environnement et des énergies nouvelles en Île-de-France

⁶ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

⁷CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment

⁸COSTIC : Comité scientifique et technique des industries climatiques